

CESSION D'UN VEHICULE CAMION RENAULT

IMMATRICULE 527 BZE 91

A MONSIEUR JONNY FOLKERT

ANNEE 2021

Décision n° 2021-73

LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération n° 14190 du 25 mai 2020 par laquelle l'assemblée délègue au maire ses attributions pour la durée de son mandat, pour les matières mentionnées aux alinéas 1 à 26 inclus hormis les 17, 21, 25 de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la proposition de reprise faite par Monsieur Jonny FOLKERT, demeurant 15 rue Royale – 91330 YERRES

VU que la ville a récemment acquis un véhicule d'occasion de type camion benne avec grue,

CONSIDERANT que la ville souhaite se séparer d'un véhicule camion benne Renault pour un montant de **1.000,00 euros**

D E C I D E

D'AUTORISER la cession de ce véhicule camion Renault immatriculé **527 BZE 91** à Monsieur **Jonny Folkert, demeurant 15 rue Royale – 91330 YERRES** pour un montant de **1.000,00 euros**

INSCRIT cette recette au budget communal de l'année en cours.

Il sera rendu compte au Conseil Municipal à sa plus prochaine séance de la présente décision.

Fait à Sainte-Geneviève-des-Bois,

Le 22 mars 2021

Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois,

Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération,

